

CONSTRUISSONS ENSEMBLE, L'ÉGALITÉ !



**Malgré une égalité de droit,
les représentations sexistes
et les rapports inégalitaires
entre les femmes et les hommes
persistent en France comme
dans le monde et sont à
l'origine de discriminations,
de précarité et de violences
à l'encontre des femmes.
Ces inégalités ainsi que leur
impact négatif sur la cohésion
sociale, le développement
économique, la santé... sont
aujourd'hui largement reconnus
par les grandes institutions
nationales et internationales.**

**Enjeu majeur en matière
de droits fondamentaux, l'égalité
femmes-hommes constitue
également un enjeu politique
et économique fort.**

Sommaire

pages 4 – 5

QUELQUES CONSTATS

pages 6 – 7

CHARTRE EUROPÉENNE

pages 8 – 9

AXE 1

pages 10 – 11

AXE 2

pages 12 – 13

AXE 3

pages 14 – 15

AXE 4

QUELQUES CONSTATS NATIONAUX

Un accès inégal aux responsabilités sociales, professionnelles et politiques

- Les femmes représentent **17,6 %** des dirigeants salariés d'entreprise, **30 %** des créateurs d'entreprise et **32 %** des emplois d'encadrement et de direction dans la fonction publique (alors qu'elles constituent près de **60 %** des effectifs).
- Les femmes représentent **26,6 %** des députés, **21,8 %** des sénateurs, **13,8 %** des maires, un quart des conseillers prud'hommes et un tiers des élu-e-s aux comités d'entreprise.

Des inégalités d'accès aux ressources économiques

- Les femmes représentent **70 %** des travailleurs économiquement pauvres et **80 %** des travailleurs à temps partiel.
- Le salaire net mensuel moyen d'une femme à temps complet est inférieur de **19,7 %** à celui d'un homme dans le secteur privé ou semi-public en 2010. Les écarts sont plus faibles dans la fonction publique mais peuvent aller jusqu'à **21,5 %** dans la fonction publique hospitalière.

- Le taux de pauvreté en 2010 atteint **34,5 %** chez les familles monoparentales, dont **85 %** sont constituées par des femmes.
- Le montant total de pension brut perçu par les femmes à la retraite est inférieur de **33 %** à celui perçu par les hommes.

*Dans la sphère publique, un manque de visibilité des femmes qui représentent **20 %** des prises de parole de spécialistes dans les médias et moins de **20 %** de la programmation culturelle.*

Des violences faites spécifiquement aux femmes

- 1 femme sur 10 vivant en couple subit des violences conjugales.
- 75 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année.

CHARTRE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, créée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe, invite l'ensemble des collectivités locales européennes à prendre publiquement position sur le principe de cette égalité et à mettre concrètement en œuvre leur engagement.

Principes fondamentaux de la Charte

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.
- Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.
- Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

Plan d'action à Montreuil

Le conseil municipal du 14 décembre 2013 a adopté à l'unanimité le premier Plan d'action de la ville de Montreuil pour l'égalité des femmes et des hommes.

Au-delà d'un simple engagement symbolique, l'adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale inscrit la Ville dans un processus concret et durable pour faire progresser l'égalité sur son territoire.

La démarche, initiée en 2011, s'est concrétisée par la réalisation d'un état des lieux sur la situation comparée des femmes et des hommes à Montreuil et l'élaboration d'un Plan d'action adapté à la réalité montreuilloise.

Ce premier Plan d'action s'appuie sur un long travail de concertation et un recueil des initiatives existantes contribuant à faire progresser l'égalité des femmes et des hommes, mais il amorce aussi des projets nouveaux qui associeront les actrices et acteurs locaux.

Il se caractérise par :

- **une action transversale** qui implique l'ensemble des services municipaux car, pour être réellement efficace, la politique des droits des femmes ne doit pas constituer une action à part mais au contraire imprégner l'ensemble des politiques publiques ;
- **une action de sensibilisation**, d'information et de déconstruction des stéréotypes sexuels.

Le Plan d'action est structuré autour de 4 axes et 15 objectifs. Chaque fiche-action décline plusieurs actions concrètes qui sont déjà ou seront progressivement mises en œuvre par la Ville au cours des 3 prochaines années.

AXE 1

CONSTRUIRE

ENSEMBLE

LES BASES

DE L'ÉGALITÉ

Objectifs

- S'engager durablement
- Mieux connaître pour mieux agir
- Lutter contre les stéréotypes

Constats

- Un besoin de connaissances sexuées précises pour repérer les inégalités existantes et guider les politiques publiques.
- Une persistance de stéréotypes sexistes qui restreignent les possibilités individuelles des femmes et des hommes.
- Une sous-représentation des femmes dans l'espace et la vie publics.

Quelques actions

Construire des outils permettant d'améliorer notre connaissance des inégalités femmes-hommes à Montreuil et d'en mesurer les évolutions.

Lutter contre l'invisibilité des femmes :

ASSURER une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes dans les supports de communication produits par la Ville ;

POURSUIVRE le rééquilibrage hommes-femmes dans la dénomination des espaces publics et équipements municipaux, encore majoritairement masculins ;

ÉQUILIBRER le nombre d'hommes et de femmes artistes invités aux événements organisés par la Ville ;

ASSURER un portage politique et technique fort des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes ;

POURSUIVRE l'organisation et le soutien aux initiatives locales de sensibilisation, d'information et de promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, en particulier à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes (le 8 mars) et de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (le 25 novembre).

AXE 2 FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Objectifs

- Améliorer la connaissance et intégrer l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des pratiques en matière de ressources humaines
- Assurer l'égal accès et l'égalité de traitement au sein des services municipaux
- Agir face à la précarité
- Développer une culture professionnelle partagée de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité

Constats

À Montreuil, 58 % des agents municipaux sont des femmes : elles représentent 58 % des agents de catégorie A et C et 62 % des agents de catégorie B. La directrice générale des services est une femme, ce qui est le cas dans seulement 6 % des grandes collectivités territoriales. Les femmes représentent 50 % des directeurs et chefs de service et près de 60 % des autres postes d'encadrement, contre 33 % dans la fonction publique territoriale.

Toutefois, les filières restent très « genrées » : les femmes représentent par exemple 99 % des effectifs de la filière sociale, mais 10 % de la filière sportive. Enfin, l'impact de la parentalité sur la carrière reste plus fort chez les femmes, puisque 90 % des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes.

Quelques actions

Pour améliorer la connaissance sur la situation au sein de la collectivité et repérer d'éventuelles sources d'inégalité, mettre en place des indicateurs genrés et présenter chaque année un rapport de situation comparée sur l'égalité femmes-hommes s'appuyant sur le bilan social.

DÉVELOPPER DES OUTILS permettant de garantir une procédure de recrutement équitable.

À compétence égale, favoriser la diversité hommes-femmes au sein des équipes.

MENER DES ACTIONS de sensibilisation et de formation sur l'égalité femmes-hommes auprès des agents de la Ville.

AXE 3

CONSTRUIRE UNE VILLE POUR TOUTES ET TOUS

Objectifs

- Rappeler et défendre les droits fondamentaux des femmes
- Favoriser la participation à la vie citoyenne et à la décision publique
- Favoriser l'articulation des temps de vie pour les Montreuillois-e-s
- Agir face à la précarité des femmes
- Construire ensemble une ville pour toutes et tous
- Transmettre les valeurs de l'égalité de la petite enfance à l'adolescence

Constats

- Des représentations et comportements sexistes qui se forment dès le plus jeune âge.
- Certains secteurs de la vie citoyenne encore très marqués par les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes (surreprésentation des hommes dans le domaine sportif et des femmes dans l'action sanitaire et sociale).
- Des inégalités sociales dans l'accès au soin et à la prévention sanitaire.
- L'impact majeur de la parentalité et des modes d'accueil des jeunes enfants sur l'emploi des femmes et leur participation à la vie sociale, au sport et aux loisirs.

Quelques actions

Prendre en compte, dans leur diversité, les besoins des Montreuillois et des Montreuilloises et intégrer la lutte contre les stéréotypes sexués et l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques municipales.

METTRE EN PLACE une démarche de pédagogie égalitaire dans une structure municipale d'accueil des jeunes enfants ;

PRENDRE EN COMPTE les besoins et attentes des femmes et des hommes dans l'aménagement des espaces publics ;

SOUTENIR la participation des femmes à la vie associative, aux instances de concertation et aux démarches coopératives en santé ;

ORGANISER et soutenir les initiatives favorisant l'articulation des temps de vie et la participation des parents à la vie culturelle, sportive, citoyenne ;

DÉVELOPPER et diversifier les modes d'accueil des jeunes enfants ;

MAINTENIR des centres de planification et d'éducation familiale dans les centres municipaux de santé ;

DIVERSIFIER les postes concernés par les clauses d'insertion pour qu'ils bénéficient à une plus grande diversité de publics ;

SOUTENIR les dispositifs d'aide aux femmes victimes de violences, animer le réseau local de lutte contre les violences faites aux femmes et favoriser la diffusion d'informations et les échanges entre les professionnels locaux.

AXE 4 FAVORISER L'IMPLICATION DES PARTENAIRES ET HABITANT-E-S

L'implication du plus grand nombre est indispensable pour faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Objectifs

- Soutenir une dynamique territoriale cohérente
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les programmes de coopération internationale

Constats

De plus en plus de partenaires souhaitent se mobiliser pour faire progresser les droits des femmes.

Une demande récurrente de réflexion et d'action collectives sur ce sujet.

L'absence de culture et de méthodologie partagées.

Quelques actions

FAVORISER la diffusion des bonnes pratiques et la constitution d'un réseau local ;

SOUTENIR les projets associatifs visant à promouvoir l'autonomie et les droits des femmes ;

LANCER un appel à initiatives annuel dédié à l'égalité femmes-hommes ;

INCLURE l'égalité femmes-hommes dans les programmes de coopération internationale.

